

COMMUNIQUE

Saint Barthélemy le 14 Mai 2022

RE : Voyage entre l'Hexagone et les outre-mer

La Préfecture de Saint Barthélemy et Saint Martin annoncent à travers un communiqué de presse de Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et de Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, de l'allègement progressif de certaines conditions actuellement en vigueur pour les déplacements entre l'Hexagone et les outre-mer.

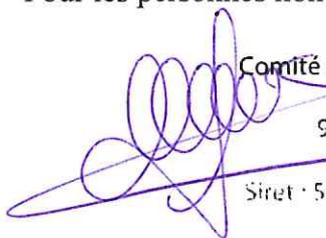
Les mesures suivantes entreront en vigueur à partir du lundi 16 Mai 2022 :

- Pour les personnes non vaccinées : levée de la nécessité d'un motif impérieux pour venir dans les outre-mer (à l'exception de Wallis et Futuna)
- Pour les personnes non vaccinées : seul un test PCR de moins de 72h ou Antigénique de moins de 48h sera requis à l'embarquement
- Pour les personnes vaccinées : levée de la nécessité de présenter un test négatif à l'embarquement
- Port du masque non obligatoire dans les déplacements, y compris en avion

Par conséquent :

Pour les personnes vaccinées le test n'est plus requis dans les deux sens

Pour les personnes non vaccinées le test PCR est toujours requis dans les deux sens



Comité du Tourisme de St Barthélemy
10 rue de France
97133 Saint Barthélemy
Tél : 05 90 27 87 27
Siret : 508 907 029 00013 APE 94 99 Z

Pascale MINARRO-BAUDOUIN
Conseillère Territoriale
Collectivité de Saint Barthélemy

10, rue de France, Gustavia, 97133 Saint Barthélemy - FWI
T. +590 (0)590 27 87 27

info@saintbarth-tourisme.com - www.saintbarth-tourisme.com